

Rapport annuel

COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE

# Prix & Qualité

*service de l'assainissement non collectif*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2016  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2016

# Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC ..... 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE ..... 3
  - ESTIMATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DE LA POPULATION DESSERVIE ..... 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE ..... 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE ..... 3
  - ACTIVITES DU SERVICE ..... 4
  
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC ..... 5**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ..... 5
  - REMUNERATION DU PRESTATAIRE ..... 5
  - RECETTES D'EXPLOITATION ..... 5
  
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE ..... 6**
  - TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ..... 6
  
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE ..... 7**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE ..... 7
  - ETAT DE LA DETTE ..... 7
  - AMORTISSEMENTS REALISES ..... 7
  
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE..... 8**
  - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE ..... 8

## ■ **Caractérisation technique du service public de l'assainissement non collectif**

### ■ **ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE**

La CC DRONNE ET BELLE regroupe les communes de BEAUSSAC, BIRAS, BOURDEILLES, BRANTOME EN PERIGORD, BUSSAC, CANTILLAC, CHAMPAGNAC DE BELAIR, CHAMPEAU ET LA CHAPELLE-POMMIER, CONDAT SUR TRINCOU, EYVIRAT, LA CHAPELLE-FAUCHER, LA CHAPELLE-MONTMOREAU, LA GONTERIE-BOULOUNEIX, LA ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE, LEGUILLAC DE CERCLES, LES GRAULGES, MAREUIL, MONSEC, PUYRENIER, QUINSAC, RUDEAU-LADOSSE, SAINT-CREPIN DE RICHEMONT, SAINT-FELIX DE MAREUIL, SAINT-SULPICE DE MAREUIL, SAINTE-CROIX DE MAREUIL, SAINT-PANCRACE, SENCENAC PUY-DE-FOURCHES, VALEUIL, VIEUX-MAREUIL et VILLARS.

Estimation du nombre d'installations d'assainissement non collectif et de la population desservie : environ 4 600 installations desservant environ 8 700 habitants.

### ■ **PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT.

### ■ **CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE**

Sauf sur le secteur du Mareuillais, le service est assuré entièrement en régie directe.

Le service SPANC intervient en matière de conseil pour l'assainissement non collectif et effectue des contrôles de différents types :

- Conception (pour le neuf et les réhabilitations) ;
- Réalisation (vérification de la bonne exécution des préconisations du contrôle de conception) ;
- Conformité (pour les ventes immobilières) ;
- Contrôle diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien.

Les contrôles diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien ont débuté 2015.

#### Sur le secteur du Pays de Mareuil en Périgord :

Une prestation de services était confiée à la société SAUR en vertu d'un contrat qui s'est achevé le 24 juin 2016.

Le service est maintenant exploité en régie directe sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le 25/06/2016.

A noter l'arrivée d'un deuxième agent à plein temps à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

		Note maximum	Note obtenue
<b>A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif</b>			
➔	+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	20	20
➔	+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20	20
➔	+ 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans ;	30	30
➔	+ 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations ;	30	30
<b>B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place</b>			
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10	10
	+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;	20	0
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0
	<b>TOTAL</b>	<b>140</b>	<b>110</b>

## ■ ACTIVITES DU SERVICE

Prestation	2016
Contrôle de conception installation nouvelle	56
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	59
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	361
Opération d'entretien	69
Opération de vidange (y compris traitement)	0
Réhabilitation	22
Traitement des matières de vidange	0
Réalisation d'installations	0

## ■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement non collectif

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
 Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
16/07/2014	Redevance assainissement non collectif.
13/02/2014	Tarifs des différents contrôles

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

### ■ REMUNERATION DU PRESTATAIRE

La rémunération de la société SAUR est calculée conformément au contrat de prestation de service, selon le nombre de contrôles effectués.

### ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2016
Total recettes liées à la facturation des abonnés	92 876 €
dont	
Contrôle de bonne conception installation nouvelle	4 119 €
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	4 348 €
Contrôle de l'assainissement dans le cadre des ventes	9 592 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	74 819 €

## ■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement non collectif

### ■ TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est défini par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2016
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service sur de l'année considérée.	368
Nombre total d'installations à contrôler	env. 4 600
Taux de conformité [%]	9.3%

Le taux de conformité est faible, car les visites réalisées en 2016 concernaient essentiellement des contrôles de filières d'assainissement jugées « point noir » antérieurement.

## ■ Financement des investissements du service de l'assainissement non collectif

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

NON (sans objet).

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016
Encours de la dette au 31 décembre	0 €
Remboursements au cours de l'exercice	0 €
dont en intérêts	0,00 €
dont en capital	0,00 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2016
Montant de la dotation aux amortissements	2 133 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016
<b>Montants des abandons de créance</b>	0 €
dont part délégataire	
dont part collectivité	0 €
nombre de demandes reçues	0
nombre d'aides accordées	0
<b>Montants des versements à un fonds de solidarité</b>	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €